



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
ÎLE-DE-FRANCE



Île de Loisirs du Val de Seine  
Jean-Yves ROUX  
Directeur  
Chemin du Rouillard  
78480 VERNEUIL SUR SEINE

Paris, le 22 février 2022

Monsieur le Directeur,

Il y a deux semaines, nous vous avons alerté sur le fait que des pêcheurs avaient annoncé qu'ils allaient abattre les arbres sur l'île au milieu de l'étang du Gallardon ; vous nous aviez alors assurés, dans votre courriel du 7 février dernier (cf. copie jointe), qu'il ne s'agissait que de rumeurs et que, selon vos propres termes, "ce n'est pas le cas et ce ne le sera pas".

Or, samedi 19 février, nous avons constaté que tous les arbres présents sur l'île ont été abattus. Un groupe de pêcheurs, en train de faire du nettoyage, a confirmé à un adhérent de la LPO présent avec un groupe, pour observer l'avifaune présente sur la base de loisirs, que c'étaient bien eux qui avaient coupé les arbres.

La plupart des arbres abattus étaient parfaitement sains et ne présentaient aucun danger.

La saison de reproduction des cormorans a commencé et ces coupes ont remis en cause leur cycle biologique. Il s'agit là d'une destruction d'espèces protégées sans dérogation comme nous l'avions signalé dans notre courriel du 6 février dernier.

Cette situation nous conduit à vous poser les questions suivantes :

- Pourquoi nous avez-vous affirmé que vous n'autoriseriez jamais la coupe des arbres sur l'île du Gallardon ?
- Ces coupes ont-elles eu lieu sans votre accord, ce qui pose alors question sur la gestion de la base ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nos associations envisagent de déposer une plainte auprès du procureur de la République pour destruction d'espèces protégées dans le périmètre de l'Île de Loisirs du Val-de-Seine.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la LPO Ile-de-France,  
Emmanuel DU CHERIMONT  
Délégué Régional

Pour l'ADIV Environnement,  
Bernard DESTOMBES  
Président

Pour Triel Environnement,  
Françoise MESSADRI  
Présidente